

membres du Conseil, aussi bien les cinq membres permanents que les autres - malheureusement, dis-je, cette opinion est celle d'un membre permanent, la Chine, qui dispose d'un droit de veto.

Nous convenons que cette façon d'envisager la question est dépassée, et extrêmement préjudiciable en l'occurrence. En fait, nous avons certaines raisons d'espérer que la Chine assouplira sa position sur ce point. Mais, en attendant, nous ne pouvons guère qu'essayer encore et continuer de faire valoir notre point de vue, comme nous le faisons quotidiennement.

La situation compromet également les principes inscrits dans la Charte de Paris, ainsi que les efforts accomplis en vue du règlement pacifique des différends par tous les pays qui participent à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

Nous avons demandé l'établissement d'une mission de maintien de la paix et indiqué que nous étions disposés à apporter notre contingent à une telle mission. La semaine dernière, finalement, la présidence yougoslave, à domination serbe, et la Croatie ont toutes deux demandé aux Nations Unies d'envoyer en Yougoslavie une force de maintien de la paix, même si elles ne s'entendent pas sur la question vitale de savoir à quel endroit les forces combattantes doivent être séparées.

L'envoyé spécial du Secrétaire général des Nations Unies, M. Cyrus Vance, et le Secrétaire général adjoint chargé du maintien de la paix sont maintenant en Yougoslavie pour voir ce qu'il est possible de faire. Quant à nos observateurs, ils restent sur place, en coordination avec la Communauté européenne, qui dirige le processus et décide du lieu où doivent se rendre les équipes d'observation.

Une telle opération de maintien de la paix peut avoir plusieurs objectifs, dont certains ont déjà été évoqués ce soir : d'abord, la surveillance d'un cessez-le-feu et le désengagement des forces rivales; deuxièmement, la préservation de la sécurité des groupes minoritaires dans les républiques; troisièmement, l'aide à la distribution des secours humanitaires et au retour, dans leurs foyers, des personnes déplacées; quatrièmement, le contrôle des secours aux camps militaires en état de blocus et la surveillance générale des activités de l'armée yougoslave; cinquièmement, la reconfirmation des frontières existantes au sein de la Yougoslavie; sixièmement, l'aide à la réouverture des principaux réseaux routier et ferroviaire; et finalement, l'application de mesures propres à instaurer la confiance au niveau local, entre les factions rivales.

Encore une fois, ce sont là des mesures que le Canada a préconisées à toutes les tribunes. Il s'agit certes d'une tâche considérable, mais c'est une tâche qui répond bien à la nécessité de passer de la paix à l'harmonie.

Le Canada est prêt à contribuer à cette vaste mission de maintien de la paix, et il l'est depuis le tout début de la crise.